

Conseil intercommunal

p.a Administration communale
Route de Sainte-Croix 1
1445 Vuiteboeuf
Tél: 024 / 459.18.16
Courriel: greffe@vuiteboeuf.ch

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil intercommunal de l'ASIOR du 25 avril 2019 à Lignerolle – Présidence : Jean-Marie Luyet

La séance est ouverte à 20h00.

- **Appel**

23 membres sont présents et 4 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée réunie peut valablement délibérer.

- **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

- **Assermentations**

Aucune.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018**

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

- **Préavis n° 17/19 « *Création et financement d'une cantine scolaire avec encadrement sur le site de Chantemerle* », rapport de la commission de gestion, discussion et vote**

Le préavis a pour but de solliciter l'autorisation du Conseil intercommunal pour la création et le financement d'une cantine scolaire de 15 places minimum, avec encadrement, sur le site de Chantemerle.

Le rapport de la commission de gestion est lu par sa rapporteure, Valérie Rovero (Montcherand). C'est le conseil d'établissement qui a fait la demande en 2018 de créer et de financer une cantine scolaire avec encadrement. Cet encadrement comprendrait la mise sur pied d'activités proposées aux élèves avant la reprise des cours. Il serait assuré par une assistante socio-éducative et une auxiliaire. Ces personnes seraient engagées par l'AJOVAL sur mandat de l'ASIOR qui passerait un contrat administratif avec l'AJOVAL.

Cette cantine ne serait accessible qu'aux élèves scolarisés à Chantemerle sur la base d'une inscription annuelle.

Comme il ne s'agit pas d'une UAPE, il n'y aura aucune subvention de la LAJE.

Certains points ont été discutés par la commission :

- Le prix semble élevé, de CHF 10.- à CHF 33.10 par jour / par enfant : le montant de CHF 33.10 serait demandé aux parents dont le salaire cumulé est supérieur à CHF 150'000.-.
- Responsabilités des deux associations : AJOVAL gérerait l'encadrement des élèves, les inscriptions et la facturation. L'ASIOR serait responsable de la gestion de l'endroit prévu pour les élèves qui désireraient pique-niquer, ainsi que de l'achat et de l'organisation des menus.

- Un règlement sera établi par le Comité de direction concernant l'accès à cette cantine avec encadrement. La commission souhaite que le Codir prenne en compte les cas particuliers (déménagement en cours d'année, séparation, changement d'horaires de travail) et que le règlement garde un peu de souplesse.

Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont les mêmes que celles du préavis.

La discussion est ouverte.

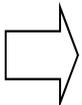
Marjorie Aubort (Agiez) souhaite savoir si cela sera ouvert à d'autres écoles que Chantemerle ou est-ce figé ?

Monique Salvi apporte les éléments de réponses suivants :

- ce sera de toute façon amené à évoluer.
- A chaque construction d'un nouveau bâtiment, il y aura très certainement une structure d'accueil. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que cela bouge au niveau du village et non pas seulement au niveau de la ville d'Orbe.
- Le problème d'accueillir des élèves d'autres lieux scolaires réside dans leur transport, car ce dernier occasionne des coûts élevés.
- Néanmoins, le pédibus n'est pas d'actualité pour l'instant car ce projet est réservé aux élèves de Chantemerle.

Marjorie Aubort (Agiez) demande si le fait d'avoir cette cantine à Chantemerle peut faire l'objet d'un argument pour une demande de dérogation d'enclassement d'un élève d'un village à Chantemerle.

Monique Salvi répond que pour l'instant, la Direction des écoles ne l'envisage pas.



Décision : comme le rapport de la commission de gestion et l'ensemble du préavis n'appellent plus de questions, celui-ci est mis en votation : le Conseil intercommunal décide avec 21 avis pour, 1 avis contraire et 1 abstention :

- d'autoriser le Comité de direction à créer une cantine scolaire avec encadrement sur le site de Chantemerle.
- De financer la part communale du coût de cette cantine selon une clé de répartition de 25 % à l'habitant et de 75 % à la prestation.
- De décharger la commission de gestion de son mandat.

- **Préavis n° 18/19 « Demande de crédit complémentaire pour l'étude de faisabilité de la construction de locaux scolaires pour le primaire », rapport de la commission de gestion, discussion et vote**

Le but du préavis est de solliciter du Conseil intercommunal l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 35'000.- pour l'étude des besoins en locaux scolaires pour le primaire.

Le rapport de la commission de gestion est lu par sa rapporteure, Valérie Rovero (Montcherand). Jusqu'à ce jour, deux études ont été faites : celle de Microgis pour le transport et celle de la DGEO pour la démographie. Il s'agit là d'une troisième étude concernant les besoins en locaux scolaires primaires qui se déroulera en trois phases : a) situer les nouveaux locaux ; b) préciser le type de locaux ; c) lancer la procédure officielle (marché public...). Il semble que six classes et une UAPE pourraient être construites à Montcherand, à côté de la salle de gymnastique, car la zone est déjà

prévue pour ce genre de construction. Les classes de Lignerolle et de Rances fermeraient.

Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont identiques à celles du préavis.

La discussion est ouverte.

Pour répondre à la question de Thierry Rolly (Orbe), Olivier Petermann indique que la rallonge demandée pour Montcherand par le Comité de direction sera pour des locaux scolaires avec UAPE uniquement, car dans ce village une salle de gym existe déjà.

Géraldine Martinis (Sergey) souhaite connaître la raison pour laquelle seulement six classes seront construites et non pas un bâtiment pouvant abriter d'avantage de classes.

Olivier Petermann y répond que dans ce cas précis, l'étude IEC va aller plus loin que ce que l'étude démographique de la DGEO a présenté. Il souligne que dans le cas du secondaire, on a voulu aller plus vite et on s'est trouvé devant un mur qui s'appelle « plan général d'affectation » à Orbe. Cette étude IEC sera faite pour se donner une idée de départ. Elle restera toutefois dans la continuité du plan de développement de l'ASIOR. Le plan de quartier Gruvatiez à Orbe va certes drainer beaucoup d'élèves.

Concernant le transport des élèves, Valérie Cottens précise qu'effectivement les élèves seront déplacés mais il n'y aura pas plus de transports qu'aujourd'hui.

Arnold Poot souhaite savoir la raison pour laquelle l'ASIOR dépenserait autant d'argent pour faire une étude pour créer une école à Montcherand si tout le monde est convaincu qu'elle se construira à Montcherand !

Olivier Petermann indique que cette étude établie par IEC sera réalisée pour amener le Codir à la mise en soumission sur les marchés publics. Plusieurs phases seront établies:

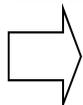
1^{ère} phase : analyse du programme des classes primaires, analyser les documents fournis, compléter la liste des locaux, préciser les surfaces utiles ou principales par locaux, définir la surface de plancher, définir les surfaces extérieures, vérification par rapport aux normes et directives en vigueur des établissements scolaires

2^{ème} phase : vérification des contraintes des sites, proposition de différentes volumétries, estimation des coûts de construction à partir des scénarii développés, recommandation avec énoncé des avantages et inconvénients et séance de présentation du rapport global.

3^{ème} phase : analyse des procédures possibles et proposition des diverses procédures possibles, mise en évidence de l'impact ou de la qualité, séance de discussion avec le maître d'ouvrage et formulation de nos recommandations.

Ces trois phases représentent les CHF 35'000.- de l'étude IEC.

Olivier Petermann indique que IEC travaille surtout avec des entreprises générales et souligne que l'ASIOR n'a pas les moyens de procéder à un concours architectural. Il indique que l'idée du Comité directeur est de partir sur du modulable.



Décision : comme le rapport de la commission de gestion et l'ensemble du préavis n'appellent plus de questions, celui-ci est mis en votation : le Conseil intercommunal décide avec 19 voix pour et 4 abstentions :

- Un crédit de CHF 35'000.- est accordé au Comité de direction pour financer l'étude de faisabilité de la construction de locaux pour le primaire.
- La dépense sera financée par la trésorerie et amortie en deux ans dès 2019.

● **Communications du Comité de direction**

Aucune.

● **Divers et propositions individuelles**

Pour répondre à la question de Anne Baumann (Valeyres-sous-Rances) qui souhaite connaître la position de l'ASIOR par rapport à la participation des parents pour les sorties diverses, la présidente du Comité directeur, Valérie Cottens, indique qu'il s'agit d'un sujet actuellement en discussion. Le Codir va étudier son budget. Rien ne peut être changé d'ici la fin de l'année scolaire 2018-2019. A partir de la prochaine rentrée 2019-2020, une solution devra être trouvée car aucune participation financière de la part des parents ne peut être demandée.

Ilhem Grivat (Orbe) demande la raison pour laquelle c'est la commission de gestion qui statue sur ce genre de préavis et non pas une commission « ad hoc ». Le président y répondra plus tard. Thierry Rolli (Orbe) abonde dans ce sens et mentionne la représentation des communes au sein des commissions.

Pour répondre à l'intervention de Thierry Rolli (Orbe), Valérie Cottens explique que l'urgence de la cantine scolaire est là. En effet, cette séance était initialement prévue en mars afin que le CI vote avant mai sur ce sujet, le Codir souhaitant ouvrir cette cantine à la rentrée d'août 2019. En effet, si le préavis avait été mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2019, le Codir aurait été hors délai pour ouvrir cette cantine.

Il est rappelé que la prochaine séance ordinaire du CI se déroulera le jeudi 16 mai 2019 à 20h00 à Arnex-sur-Orbe.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h40.

Au nom du Conseil intercommunal

Le président
Jean-Marie Luyet

La secrétaire
Christine Etter

La liste des présences est jointe au procès-verbal original.